



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

## Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAUPUIS	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	

## Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Christophe BERTHIER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES	
M. Pierre PETITJEAN	
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Pôle de compétitivité Vitagora - Subvention de fonctionnement 2011 à l'Association Vitagora**

L'évaluation conduite en 2008, a permis la reconduction du label « Pôle de Compétitivité » et donné lieu au Contrat de Performance 2009 - 2011 précisant le positionnement et la stratégie du pôle, entre l'Etat et les collectivités territoriales, ces dernières s'engageant, via des conventions particulières avec la structure de gouvernance du pôle.

En 5 ans, Vitagora est devenu un pôle interrégional Bourgogne Franche-Comté s'affichant 1er Pôle Agro-Alimentaire français en terme de projets (181 emplois créés sur les 434 attendus à fin 2014 ; 14 entreprises créées, implantées ou relancées).

Par courrier en date du 25 octobre dernier, l'Association Vitagora sollicite le versement d'une subvention au titre du fonctionnement et de l'animation du Pôle pour l'année 2011. Sur la base d'un budget prévisionnel de 917.000 €, la participation de la Communauté d'Agglomération s'élèverait à 35.000 €.

La hausse du nombre d'adhérents a permis d'enregistrer un montant de cotisations plus important que prévu lui permettant ainsi de tendre vers l'objectif affiché dans le Contrat de Performance qui est d'amener la part de ses ressources d'origine publique à 50 % du budget. Aussi, cette part passera de 60 % en 2010 à 52 % en 2011, répartie comme suit :

	<b>Rappel 2010</b>	<b>Prévisionnel 2011</b>
<i>Sur un budget global de</i>	<b>830.000 €</b>	<b>917.000 €</b>
<i>Subventions publiques :</i>		
<i>Etat</i>	<b>160.000 €</b>	<b>155.000 €</b>
<i>Collectivités</i>	<b>330.000 €</b>	<b>323.500 €</b>
CR de Bourgogne et Franche-Comté	200.000 €	200.000 €
CG de Bourgogne et Franche-Comté	90.000 €	68.500 €
Grand Dijon	40.000 €	35.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>490.000 €</b>	<b>478.500 €</b>

Il est ainsi proposé d'alléger le soutien financier porté à l'Association Vitagora en passant de 40.000 € en 2010 à 35.000 € en 2011, et ce, conformément aux engagements pris lors de la signature du Contrat de Performance.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à l'Association Vitagora, une subvention de 35.000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2011 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association Vitagora et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise fixant les modalités de versement de cette aide ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

**Budget de fonctionnement prévisionnel 2011  
VITAGORA POLE**

<b>COMPTE DE RESULTAT CHARGES</b>		<b>BUDGET INITIAL 2011</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT PRODUITS</b>		<b>BUDGET INITIAL 2011</b>
<b>60 Achats</b>		<b>154 500,00</b>	<b>706-7-708 Facturations Diverses</b>		<b>111 000,00</b>
604	Achats d'expertises externes projets	120 000,00		Participation au montage des 6 projets	102 000,00
604	Achats de services (marque, intelligence économique 18 , inpi 7,5)	27 500,00			0,00
604	Site internet (mise à jour et hébergement)	4 500,00		Participation colloque Education Sensorielle	9 000,00
6064	Fournitures administratives,consommables + petit équipement	2 500,00			
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>118 060,00</b>	<b>74 Contribution collectivités+état</b>		<b>478 500,00</b>
611	Sous-Traitance (Télésurveillance 5+rédaction news 21)(Argus presse3,2)(IDG 10)	39 200,00		Etat	155 000,00
611	F²C : Coordination	9 000,00			
611	Conseil Stratégique et Consultant extérieur (DP)	6 500,00			
612	Leasing option achat(dell ordinateur-copieur)	5 360,00			
613	Locations bureaux(Aria 23-Alarme bnp 1,-Téléphone Proxilor 1-loc salle=1,5)	26 500,00			
615	Maintenance informatique	3 000,00		Conseil régional de Bourgogne	110 000,00
616	Primes d'assurance	2 000,00		Grand Dijon	35 000,00
618	Frais pour colloque "Education au goût" + autres	26 500,00			
<b>62 Autres charges externes</b>		<b>164 060,00</b>		Conseil général de l'Yonne- 89	13 500,00
621	Interimaires	1 500,00		Conseil régional de Franche Comté	90 000,00
6214	Sous-Traitance comptabilité Aria+Dc	32 600,00		Conseil général de la côte d'or - 21	30 000,00
622	Honoraires : Cabinet comptable(Mazars) et Commissaire aux Comptes(Goureau) + intervenant AG (4)	10 800,00		Conseil général du Jura - 39	15 000,00
623321	Ubifrance Singapour (Vie)	43 500,00		Conseil général de Haute Saone- 70	10 000,00
623	Support de promotion,prospection,publicité (impression newsletter, plaquettes) + Divers (1,7k€)	8 000,00			
623	Congrès et autres manifestations de promotion du pôle	17 000,00		DGAL - colloque	20 000,00
624	Transports administratifs	400,00	<b>74 Contribution CRB VIE</b>		<b>29 000,00</b>
6251	Frais de déplacements	39 140,00		Conseil régional de Bourgogne(VIE Singapour)	29 000,00
6257	Réceptions / Accueil / séminaires (Hors congrès et foires)	2 000,00	<b>74 Actions diverses</b>		<b>38 500,00</b>
626	Total frais postaux et télécommunication	8 500,00		Fonds Unilever convention revitalisation	35 000,00
627	Frais bancaires	620,00		Avantage nouvel employeur Unilever	3 500,00
628	Cotisations	0,00	<b>74 Missions Internationales</b>		
62819	Autres adhésions	0,00	<b>75 Cotisations Partenaires</b>		<b>50 000,00</b>
<b>623-625 Missions Internationales</b>		<b>0,00</b>		Banque Populaire	15 000,00
				Sté Générale	15 000,00
				Crédit Agricole	20 000,00
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>24 700,00</b>	<b>75 Cotisations Sociétés dans Vitagora</b>		<b>210 000,00</b>
6311	Taxes sur salaires	20 200,00			
6333	Formation professionnelle (Ifg-C.ARCOS)=1,8-Fafiec-1,2-Fafiec,Fongecif,Adesat.IFG=1,82	4 500,00			
6378	Taxes diverses	0,00			
<b>64 Charges de personnel</b>		<b>448 680,00</b>			
641	Rémunérations	303 000,00			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	145 000,00			
647	Médecine du Travail	680,00			
<b>658 Charges diverses de gestion courante</b>					
<b>6721 Charges exceptionnelles</b>					
<b>68 Amortissement des immobilisations</b>		<b>7 000,00</b>			
<b>69 Impôts société</b>					
<b>Total des charges</b>		<b>917 000,00</b>	<b>Total des Produits</b>		<b>917 000,00</b>

**COMMUNAUTE DE  
L'AGGLOMERATION  
DIJONNAISE**

40 avenue du Drapeau

DIJON

**ASSOCIATION VITAGORA**

4 boulevard Docteur Jean Veillet

DIJON

**CONVENTION 2011**

**POLE DE COMPETITIVITE « VITAGORA »**

**Financement de l'animation**

---

Entre les soussignés

**La Communauté de l'Agglomération dijonnaise**, 40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 DIJON CEDEX, *ci-après dénommée le Grand Dijon*, représentée par son Président, *François Rebsamen*, en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

**L'Association « Vitagora »** sise 4 boulevard Docteur Jean Veillet à Dijon, *ci-après dénommée Vitagora*, représentée par son Président, *Monsieur Pierre Guez*, dûment habilité par le Conseil d'administration

d'autre part,

***PREAMBULE***

L'évaluation conduite en 2008, a permis la reconduction du label « Pôle de Compétitivité » et donné lieu au Contrat de Performance 2009 - 2011 précisant le positionnement et la stratégie du pôle, entre l'Etat et les collectivités territoriales, ces dernières s'engageant, via des conventions particulières avec la structure de gouvernance du pôle, à contribuer à l'animation du pôle.

L'Association Vitagora sollicite le versement d'une subvention au titre du fonctionnement et de l'animation du Pôle pour l'année 2011, sur la base d'un budget prévisionnel où la part des ressources d'origine publique avoisine 50 % du budget, objectif affiché dans le Contrat de Performance.

## **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1er : Objet**

La présente convention définit les modalités de participation du Grand Dijon au budget « animation » de Vitagora.

Le principe de participation de la collectivité est acquis pour l'année 2011 et sera reconsidéré à l'expiration de la convention annuelle.

### **ARTICLE 2 : Engagements de Vitagora**

Vitagora s'engage à exercer une activité conformément à ses statuts.

Vitagora s'engage à communiquer chaque trimestre un point d'avancement de ses missions au Grand Dijon.

En contrepartie de la contribution versée par le Grand Dijon, Vitagora devra produire un compte-rendu annuel d'activités, ce document devant être présenté au Grand Dijon dans les trois mois suivant sa réalisation.

### **ARTICLE 3 : Participation financière**

Le budget prévisionnel 2011 de l'Association s'élève à 917.000 € (cf annexe).

Le Grand Dijon s'engage à verser sa participation financière à Vitagora. Cette participation est fixée à 35.000 € au titre de l'année 2011.

### **ARTICLE 4 : Modalités de versement**

Son versement interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : Durée et contrôle**

La présente convention prendra effet à la date de la signature de la convention pour une durée d'une année. Toute évolution de la participation financière du Grand Dijon devra faire l'objet d'un avenant. A l'issue de l'année 2011, et au vu du bilan fourni, une nouvelle convention pourra être établie.

Vitagora s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, Vitagora remettra dans un délai de trois mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

**ARTICLE 6 : Litiges – Contentieux**

Les parties conviennent qu'en cas de désaccord, tous les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention feront l'objet d'une recherche d'accord amiable. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis au Président du Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération  
dijonnaise**

**Le Président,**

**François REBSAMEN**

**Pour l'Association Vitagora**

**Le Président,**

**Pierre GUEZ**